

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***14229782***

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le

18 DEC. 2014Mellot Marie-Guy
Greffier assainé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/12/2014 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : IVENCO**Forme juridique : société anonyme****Siège : Rue de l'Egalité 57 7700 Mouscron****N° d'entreprise : 0454.708.383****Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS**

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le Notaire Associé Jean-Charles De Witte à Kortrijk, le 28 novembre 2014, déposé à l'enregistrement, que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "IVENCO" dont le siège social est établi à 7700 Mouscron, Rue de l' Egalité 57, a décidé d'adopter les résolutions suivantes, à l'unanimité:

- L'assemblée décide d'étendre l'objet social de la société et de remplacer l'article 3 des statuts par le texte suivant:

"La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger :

- Aussi bien pour son propre compte qu' en consignation, en commission comme intermédiaire ou représentant, effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement au commerce de biens utiles à ou utilisés dans la restauration, la gestion de biens mobiliers ou immobiliers lui appartenant ou lui ayant été confiés, l'exploitation de restaurants, bistrots, salons de consommation et de cafés, le commerce de denrées alimentaires, de crème glacée et de glace de consommation, le commerce de vins, le service de traiteur, l'organisation de et l'assistance aux cérémonies;

- L'importation, l'exportation et le commerce en gros de boissons, entre autres de vins, bières, de boissons alcooliques, d'eaux, de limonades et d'autres;

- Consentir des prêts aux gérants et à des tiers;

- Accepter des emprunts de la part des administrateurs et de tiers;

- Le commerce de gros et de détail en machines, appareils, installations et équipements à l'usage industriel et commercial, y compris les frigos et les réfrigérateurs industrielles;

- Commerce de gros et de détail de matériaux, de machines et du mobilier destinés à l'hôtellerie et la restauration;

- Aménagements intérieurs;

- Bureau de projets ;

- La conception et la réalisation de campagnes publicitaires et promotionnelles via différents médias, la création de styles d'entreprise, de logos, de sites Web, d'intérieurs, la conception et l'installation intérieure et extérieure de panneaux et affichages publicitaires, ainsi que la création, l'achat et la vente d'articles publicitaires.

- La fourniture de conseil, la sélection et le placement de personnel dans le cadre de diverses activités économiques.

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

- La fourniture de conseil, l'exécution de toutes études et recherches, la fourniture d'assistance et de savoir-faire dans tous les domaines dans laquelle elle est compétente, comme le marketing, la promotion, le développement, le design, le commerce et la production, le commissionnaire, tant pour le compte propre que le compte de tiers.

- La mise en place de services généraux et d'un secrétariat, qui sont utiles ou indispensables pour l'exercice des activités énumérées ci-dessus.

- L'acquisition et/ou la location de tout appareillage ou infrastructure d'accompagnement qui sont utiles ou indispensables pour l'exercice des activités énumérées ci-dessus.

- La gestion des avoirs immobiliers propres, qui comprend :

La constitution, l'extension judiciaire et la gestion d'un patrimoine immobilier; toutes les opérations relatives aux biens immobiliers et droits immobiliers réels tels que la location-financement de biens immobiliers à des tiers, l'achat, la vente, l'échange, la construction et la transformation, l'entretien, la location, le bail, le lotissement, l'acquisition d'usufruit et l'octroi en usufruit, l'acquisition et l'octroi d'autres droits réels, la prospection et l'exploitation de biens immobiliers; pour le compte propre et pour le compte de tiers.

Toutes les actions en rapport direct et indirect avec cet objet et qui sont de nature d'accroître les revenus des biens immobiliers, ainsi que le cautionnement pour le bon déroulement d'engagements pris par des tierces personnes qui auraient la jouissance de ces biens immobiliers.

La gestion des avoirs mobiliers propres, et toutes les transactions qui sont en rapport avec elle.

- L'acquisition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans les personnes morales et sociétés, existantes ou à constituer, l'encouragement, le planning, la coordination, le développement de et l'investissement dans les personnes morales et sociétés dans lesquelles elle retient ou non une participation.

- La fourniture de prêts et de financements aux sociétés.

- La fourniture de conseils de management dans le sens le plus large du terme. La fourniture de conseils de nature financière, technique, commerciale ou administrative. L'exécution de travaux d'administration dans le sens large du terme.

- L'exercice de mandats d'administrateur/de gérant dans une autre société.

La société peut concrétiser cet objet de toutes manières et selon les modalités qui lui semblent les mieux adaptées.

Tant pour son compte propre que pour le compte de tiers, elle peut effectuer toutes les opérations, entre autres industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, en rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à favoriser le déploiement de l'activité sociale.

De plus, la société pourra prendre un intérêt, par le biais d'apport, de fusion, de participation ou autrement, dans toute autre société et entreprise, existante ou à fonder, qui vise un objet social similaire ou apparenté et qui est important pour l'objet social de la société.

- L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs aux administrateurs pour l'exécution des résolutions prises et pour la coordination des statuts.

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Notaire Associé Jean-Charles DE WITTE,

Déposé en même temps :

- Expédition de l'acte ;
- Rapport du conseil d'administration ;
- L'état de l'active et passive arrêtée au 31 octobre 2014 ;
- Statuts coordonnés de la société.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/12/2014 - Annexes du Moniteur belge